

**Rapports de MM. les inspecteurs  
d'écoles 1892-93**

GLANURES

(Suite.)

Plusieurs obstacles principaux entravent le progrès dans les écoles de mon district. Les voici : la difficulté d'avoir des institutrices, le changement presque à tous les ans, je pourrais dire tous les ans, du titulaire de l'école, et le manque d'assiduité. Ce dernier obstacle a une excuse cependant. La plus grande partie de mon district d'inspection est formée de jeunes municipalités situées dans les Laurentides; souvent on a placé les maisons d'école dans un endroit peu convenable pour les besoins du moment, mais cependant central pour plus tard en comptant sur l'avancement de la colonisation. Alors les enfants ont de grandes distances à parcourir pour se rendre à l'école, et durant la plus grande partie de l'hiver, ces élèves ne peuvent pas assister à la classe.

Les travaux des champs enlèvent, à la fin de l'année, les élèves les plus vieux et par

conséquent les plus avancés : ce qui est une chose bien regrettable et propre à décourager les titulaires des écoles.

J. O. THIBAUT, *St-Jean Deschailons.*

Le plus gros traitement payé aux instituteurs d'écoles élémentaires pour une année scolaire de huit mois a été de \$280, et le plus petit de \$104. Les municipalités en général ont adopté la règle d'ouvrir les écoles le 1er septembre, et de les fermer avant le 1er juillet, donnant ainsi aux élèves et à leurs instituteurs une vacance durant les mois les plus chauds de l'année. Les commissaires d'écoles de plusieurs municipalités demeurent cependant attachés à l'ancienne coutume de diviser l'année en deux termes de quatre mois chacun, celui de l'été et celui de l'hiver; mais dans presque tous les cas le même instituteur est employé et engagé à l'année, c'est-à-dire pour enseigner pendant le nombre de mois que l'école doit être en opération chaque année. Les instructions enjoignant aux instituteurs de ne contracter aucun engagement sans un contrat par écrit ne sont pas très généralement observées.

WM THOMPSON, *Coaticooke.*

**Rapport de l'honorable G. Ouimet, Surintendant de l'Instruction publique**

(suite et fin)

Voici maintenant les tableaux indiquant le nombre des instituteurs et des institutrices et les traitements qui leur ont été accordés.

RÉSUMÉ STATISTIQUE INDIQUANT LE NOMBRE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES  
RELIGIEUX.

Membres du clergé catholiques.....	448
Religieux.....	606
Religieuses.....	2,282
Total.....	3,336